

713074



Gouvernement du Québec
Ministère
des Transports

DIRECTION GENERALE DU GENIE

LIEN ROUTIER ROUTE 157 - AUTOROUTE 55

SHAWINIGAN-SUD - ST-ETIENNE-DES-GRES

C.O.P.I. 0055-05-10

AVRIL 1982

*CANQ
TR
GE
247
Dépôt*



MINISTÈRE DES TRANSPORTS
CENTRE DE DOCUMENTATION
700, boul. RENÉ-LÉVESQUE EST, 21e étage
QUÉBEC (QUÉBEC) CANADA
G1R 5H1

1. GENERALITES

1.1 TRACE RETENU

SUITE AUX DIFFERENTES ETUDES QUI ONT ETE FAITES EN VUE DE LA REALISATION D'UN LIEN ROUTIER POUR RACCORDER LA MUNICIPALITE DE SHAWINIGAN-SUD A L'AUTOROUTE 55, LES AUTORITES GOUVERNEMENTALES ONT ARRETE LEUR DECISION SUR LA VARIANTE SE SITUANT A LA LIMITE DES RANGS ST-MATHIEU ET ST-MICHEL DU COTE DE SHAWINIGAN-SUD AVEC SON RACCORDEMENT A L'AUTOROUTE 55 A ENVIRON 1 900 METRES AU NORD DU CHEMIN DES DALLES A ST-ETIENNE-DES-GRES.

CE PROJET, TOUT EN MINIMISANT LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT, ETANT SITUE AU FRONTEAU DES RANGS, RELIERA L'AGGLOMERATION DE SHAWINIGAN-SUD A L'AUTOROUTE, DONNERA LA POSSIBILITE A LONG TERME DE RACCORDER LE CHEMIN ST-MATHIEU ET PERMETTRA AINSI DE MIEUX DESSERVIR LES MUNICIPALITES SISES PLUS A L'"EST".

AFIN DE SAUVEGARDER AU MAXIMUM LE POTENTIEL DE CE BASSIN AGRICOLE, UN CONTROLE DES ACCES A ETE PREVU. ADVENANT LA NECESSITE, UN REMEMBREMENT DES TERRES POURRA ETRE ENVISAGE OU DES PASSAGES AGRICOLES SOUS LA ROUTE AMENAGES LA OU LA JUSTIFICATION DES BESOINS SERA ETABLIE. LES TERRAINS REQUIS POUR LA REALISATION DE CE LIEN ROUTIER ONT DEJA FAIT

L'OBJET D'UN DECRET, EN DATE DU 13 JANVIER 1982, LES SOUS-TRAYANT DE LA ZONE AGRICOLE.

1.2 AUTRES VARIANTES

LORS DE L'ETUDE DE CE PROJET, PLUSIEURS AUTRES VARIANTES ONT ETE EXAMINEES DONT DEUX ONT FAIT L'OBJET D'UNE ETUDE PLUS PUSSEE EN ACCORD AVEC LA DIRECTION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE. L'UNE D'ELLES SE LOCALISAIT A PARTIR DE L'ECHANGEUR ACTUEL DU CHEMIN DES DALLES ET DE L'AUTOROUTE 55, TRAVERSAIT LA RIVIERE ST-MAURICE POUR ENSUITE SUIVRE LE FRONTEAU DES RANGS ST-LOUIS ET ST-MICHEL AVANT D'ABOUTIR A LA ROUTE 157 A LA LIMITE SUD DU CIMETIERE ST-MICHEL.

CE TRACE A ETE REJETE A CAUSE DE SA FAISABILITE TECHNIQUE PROBLEMATIQUE PROVENANT DE LA MAUVAISE QUALITE DES SOLS, DE LA NECESSITE D'EDIFIER DES PILIERS DE 60 METRES DE HAUTEUR POUR LA CONSTRUCTION DU PONT ET CONSEQUEMMENT ENTRAINANT DES COUTS DE REALISATION DE PLUS DE 17 000 000,00\$.

L'AUTRE VARIANTE AVAIT SON DEPART A 1,2 KM AU NORD DU CHEMIN DES DALLES TRAVERSAIT LA RIVIERE ST-MAURICE AU SUD IMMEDIAT DU PONT DE LA VOIE FERREE DU CANADIEN PACIFIQUE POUR ENSUITE REJOINDRE L'ALIGNEMENT DU TRACE DECRIT PRECEDEMMENT.

MEME S'IL SE SITUAIT DANS UNE ZONE DE FAIBLE POTENTIEL AGRICOLE ET CONSTITUAIT UNE ALTERNATIVE MOINS DISPENSIEUSE (15 000 000,00\$) QUE LE TRACE PRECEDENT, IL A ETE REJETE A CAUSE DU COUT DU PONT (7 000 000,00\$), DE LA SINUOSITE TANT DANS LES PLANS HORIZONTAL ET VERTICAL, DE L'ALLONGEMENT DU PARCOURS DE L'ORDRE DE 25% PAR RAPPORT A LA VARIANTE RETENUE ET DES TERRASSEMENTS.

2. CARACTERISTIQUES DE CE LIEN ROUTIER

LE TRACE PROPOSE PREVOIT DANS UNE PREMIERE ETAPE UNE CHAUSSEE A 2 VOIES DE CIRCULATION D'UNE LARGEUR DE 3,65 M CHACUNE FLANQUEES DE DEUX ACCOTEMENTS DE 2,5 M. DE FACON A POUVOIR METTRE EN PLACE A LONG TERME LA DEUXIEME CHAUSSEE, UNE EMPRISE MINIMALE DE 60 M SERA NECESSAIRE.

LA VOIE CHARRETIERE DU PONT AU-DESSUS DE LA RIVIERE ST-MAURICE SERA DE 12 M.

LA VITESSE DE DESIGN PREVUE EST DE 100 KM/H ET UNE VOIE AUXILIAIRE ASCENDANTE SERA AMENAGEE A L'OUEST DE LA RIVIERE.

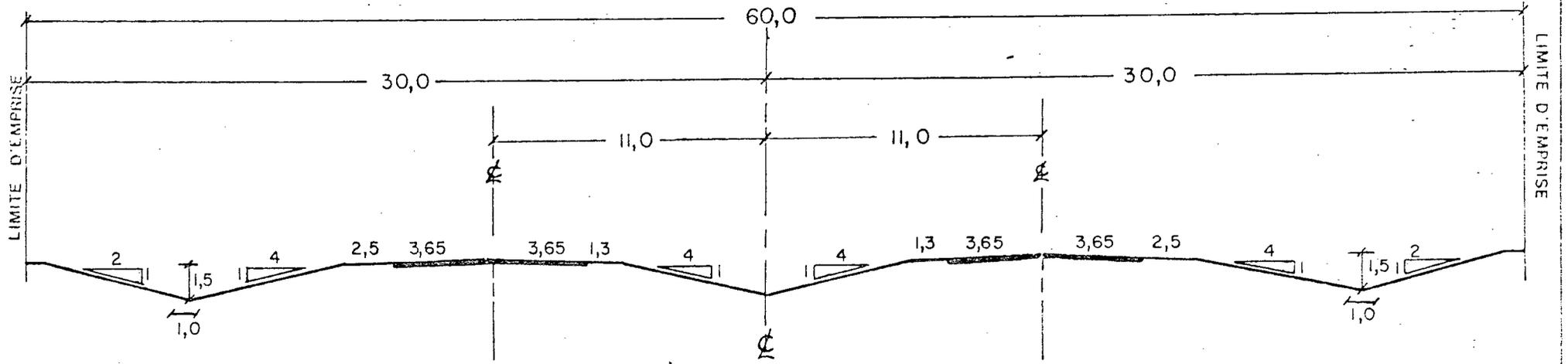
LE RACCORDEMENT AVEC L'AUTOROUTE 55 SE FERA AU MOYEN D'UN ECHANGEUR DE TYPE "TROMPETTE" TANDIS QUE CELUI AVEC LA ROUTE 157 SERA A NIVEAU AVEC DES ILOTS DE DERIVATION PERMETTANT UNE PLUS GRANDE FLUIDITE DE LA CIRCULATION. UNE CORRECTION MINEURE DEVRAIT ETRE APPORTEE AU PROFIL LONGITUDINAL DE LA ROUTE 157 POUR UNE MEILLEURE VISIBILITE.

DES FEUX DE CIRCULATION SONT EGALEMENT PREVUS A CET ENDROIT.

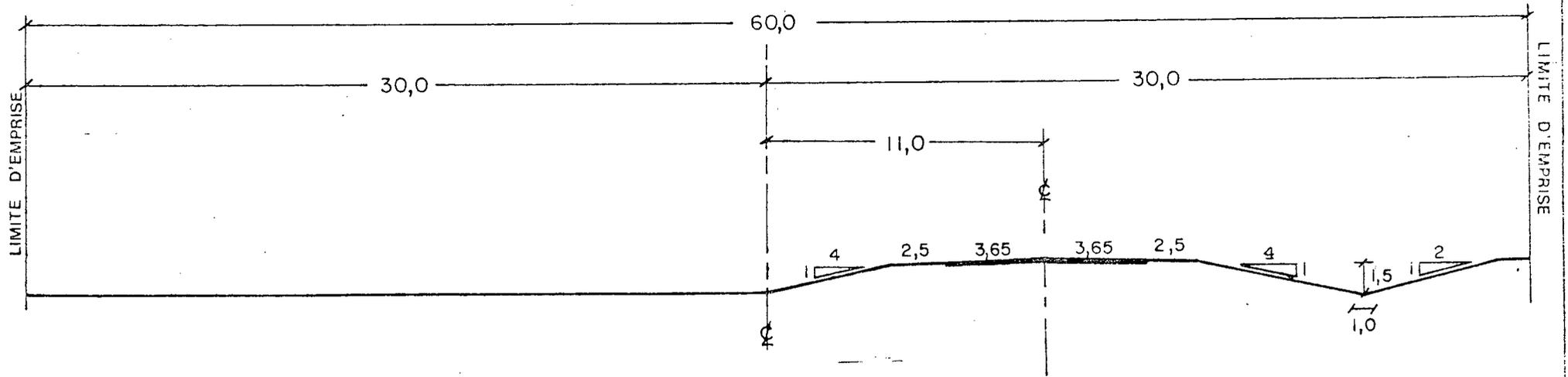
DES PONTS D'ETAGEMENT SERONT CONSTRUIES AU RANG ST-PIERRE ET AU CHEMIN DES GRES.

LA LONGUEUR DE CE PROJET EST DE 7,3 KM ET SON COUT
ACTUEL EST EVALUE A ENVIRON 11 500 000,00\$ DONT 4 900 000,00\$
POUR LE PONT.

LIEN ROUTIER ROUTE 157 AUTOROUTE 55
 SHAWINIGAN-SUD-ST-ÉTIENNE-DES-GRÈS



PROFIL EN TRAVERS (FINAL)



PROFIL EN TRAVERS (PREMIÈRE ETAPE)

3. ETAPES A FRANCHIR AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX

L'AVIS DE PROJET AYANT ETE TRANSMIS AU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT EN DATE DU 1^{ER} FEVRIER 1982.

- CE DERNIER DEVRAIT POUVOIR NOUS DONNER SON SCHEMA D'ETUDE D'IMPACT DES LE DEBUT DU MOIS DE MAI 1982.
- LE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT DU MINISTERE DES TRANSPORTS EFFECTUERA L'ETUDE DEMANDEE ET TRANSMETTRA SES CONCLUSIONS VERS LA FIN DE L'AUTOMNE DE FACON A OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION DE PROJET DU M.E.N.Q..
- L'ETUDE SERA ALORS RENDUE PUBLIQUE ET DES AUDIENCES POURRONT ETRE TENUES, S'IL Y A LIEU.
- LE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE PROJET DEVRAIT POUVOIR NOUS ETRE DELIVRE AU DEBUT DE L'ANNEE 1983.
- LE MINISTERE DES TRANSPORTS PROCEDERA A LA PREPARATION DES PLANS ET DEVIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'AUX PLANS D'EXPROPRIATION.

- UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION DEVRAIT VRAISEMBLABLEMENT SE FAIRE AU DEBUT DE L'ANNEE 1984.

- SUITE A L'OBTENTION DE CE CERTIFICAT, LE PROCESSUS D'ACQUISITION DES TERRAINS POURRA ALORS SE METTRE EN BRANLE.

- LE MINISTERE DES TRANSPORTS DEVRAIT ETRE EN MESURE DE DEBUTER LES TRAVAUX DANS LE COURS DE L'ANNEE 1985 SI LES DISPONIBILITES BUDGETAIRES LE PERMETTENT.